DECISION N° 002 / 2026
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
HOSPITALISATIONS PSYCHIATRIQUES SANS CONSENTEMENT

Le Directeur du Centre Hospitalier de Saint-Flour,

- *Vu le Code de la Santé Publique,*
- *Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 « Hôpital, Patients, Santé et Territoires »,*
- *Vu la Loi n°2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021 ; article 84,*
- *Vu la Loi n°2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique notamment son article 17,*
- *Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et membres du Directoire des Etablissement Publics de santé,*
- *Vu le décret n°2022-419 du 23 mars 2022 modifiant la procédure applicable devant le juge des libertés et de la détention en matière d'isolement et de contention mis en œuvre dans le cadre de soins psychiatriques sans consentement,*
- *Vu l'arrêté du 18 avril 2024 du CNG portant désignation de Monsieur Jérôme SIGAUD en qualité de directeur du Centre Hospitalier de Saint-Flour (15),*
- *Vu l'instruction n°DGOS/R4/2022/85 du 29 mars 2022 relative au cadre juridique des mesures d'isolement et de contention en psychiatrie et à la politique de réduction du recours aux pratiques d'isolement et de contention,*

DECIDE

Article 1 : Objet

Dans le cadre de l'organisation de la garde administrative de direction du Centre Hospitalier de Saint-Flour, les administrateurs de garde peuvent avoir à intervenir dans le cadre des hospitalisations psychiatrique sans consentement.

- Mme Stéphanie AZAGIER, Attachée d'Administration Hospitalière
- M. Pierre BALEZ, Directeur Adjoint en charge des Affaires Générales
- M. Joël CHADELAT, Directeur des Services Techniques
- Mme Nadège CONTEJEAN, Directrice des Soins
- Mme Estelle FERRIERE, Attachée d'Administration Hospitalière
- M. Arnauld GIRE, FF de Directeur des Affaires Financières
- Mme Patricia GOUPIL, Directrice des Ressources Humaines
- Mme Isabelle MARTIN, Directrice des Services Economiques
- Mme Audrey PASCAL, Attachée d'Administration Hospitalière

reçoivent délégation à l'effet de signer au nom du directeur du Centre Hospitalier de Saint-Flour :

- Les décisions relatives aux hospitalisations psychiatriques sans consentement en l'absence du Directeur du Centre Hospitalier de Saint-Flour,
- Les décisions concernant plus précisément les certificats médicaux des 24 heures, 72 heures et mensuels, les modifications du régime de prise en charge, la composition des collèges se réunissant tous les 6 mois et sans caractère d'urgence.

Article 2 : Cette décision prend effet au 2 janvier 2026.

CENTRE HOSPITALIER - B.P. 49 - 15102 SAINT-FLOUR Cedex
Tél.:04.71.60.64.64 - Fax : 04.71.60.64.65 - e.mail : adm@ch-stflour.fr

Article 3 : Cette décision est conservée dans un registre, sous la responsabilité du Président du Directoire. Ce registre est tenu à la disposition des personnels qui en feraient la demande et du public, qui peuvent le consulter sur place et également obtenir une copie. La délégation de signature est communiquée, conformément à la réglementation, au Trésorier et à la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes et publiée par tout moyen la rendant consultable.

Article 4 : Recours
Conformément à l'article R421-5 code de la justice administrative, elle peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre Hospitalier de Saint-Flour, puis d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A compter du 01/12/2018 le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

SAINT-FLOUR, le 2 janvier 2026

Monsieur Jérôme SIGAUD

Directeur

CENTRE HOSPITALIER 15100 SAINT-FLOUR

SPECIMEN DE SIGNATURES

Mme Stéphanie AZAGIER
Attachée d'Administration Hospitalière

M. Pierre BALEZ
Directeur adjoint en charge des affaires générales

M. Joël CHADELAT
Directeur des Services Techniques

Mme Nadège CONTEJEAN
Directrice des Soins

Mme Estelle FERRIERE
Attachée d'Administration Hospitalière

M. Arnauld GIRE
FF de Directeur des Affaires Financières

Mme Patricia GOUPIL
Directrice des Ressources Humaines

Mme Isabelle MARTIN
Directrice des Services Economiques

Mme Audrey PASCAL
Attachée d'Administration Hospitalière